

Guyancourt, le 4 octobre 2018

Le Directeur académique des services de l'Éducation nationale, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale des Yvelines

A

Mesdames et Messieurs les Directeurs des écoles publiques

s/c de Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs de l'Éducation nationale



**Division des Elèves et des
Etablissements**

DVSCO-Pôle 1^{er} degré

Affaire suivie par :
Samar ACHKAR
Chef de Division

Téléphone
01.39.23.62.07
Télécopie
01.39.23.62.85

ce.ia78.dvSCO1eleves@ac-
versailles.fr

Adresse postale
BP 100
78053 Saint-Quentin-
en-Yvelines cedex

Accueil du public
19 avenue du Centre
78280 Guyancourt
01 39 23 60 00
Horaires d'ouvertures :
8h30-12h15
13h15-17h00

Objet : Vade-mecum du directeur d'école et procédures de traitement des situations d'élèves en difficulté dans les écoles

Références : Loi du 8 juillet 2013 relative à la refondation de l'École
Décret n° 2014-1377 du 18-11-2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves
Circulaire n° 2006-138 du 25-8-2006 relative à la mise en œuvre du PPRE
Circulaire n° 2011-028 du 9-2-2011 relative à la lutte contre le décrochage
Circulaire n° 2011-126 du 26-8-2011 relative à la continuité pédagogique
Circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014 relative au RASED
Circulaire n° 2014-159 du 24-12-2014 relative à la prévention de l'absentéisme scolaire
Circulaire n° 2015-016 du 22-1-2015 relative à la mise en œuvre des PAP

PJ : Vade-mecum et annexes

La lutte contre toutes les formes de décrochage scolaire et la prévention des situations critiques auxquelles des élèves sont confrontés mobilisent fortement l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, quelle que soit leur fonction.

Pour prévenir au plus tôt et traiter efficacement ces situations, j'avais souhaité, à la rentrée de septembre 2017, installer des pôles élèves inter-circonscriptions dont l'objectif était d'expertiser les cas complexes qui m'étaient signalés pour proposer des réponses adaptées, en lien avec nos partenaires du Conseil Départemental.

Cette organisation s'est avérée difficile à mettre en œuvre et n'a pas permis, comme nous le souhaitions, de réduire les délais de prise en charge des élèves et de mieux répondre aux demandes d'accompagnement des équipes enseignantes.

Aussi, m'apparaît-il aujourd'hui nécessaire de proposer une organisation plus proche des problématiques locales, en prenant appui sur les pôles ressources de circonscription, en développant leur lien avec les familles et surtout avec les partenaires sociaux et de santé, toutes conditions nécessaires à une inclusion scolaire efficace de chaque élève.





2/2

Le pôle élèves départemental premier degré, mis en place depuis la rentrée de septembre 2015, poursuivra son travail d'expertise des situations les plus critiques, sur sollicitation des pôles ressources de circonscription, autrement dit celles des élèves qui présentent des difficultés persistantes pouvant hypothéquer leur scolarité et le climat scolaire des écoles.

J'ai souhaité que l'ensemble des procédures de traitement des situations d'élèves en difficulté dans les écoles figure dans un vade-mecum unique, outil départemental du directeur d'école et de son équipe, et soit disponible sur le portail @riane à l'adresse :

https://ariane.ac-versailles.fr/pia/jcms/s2_992040/fr/fonctionnement-de-l-ecole

Ce vade-mecum du directeur d'école précise l'ensemble des dispositifs départementaux et des procédures mises en œuvre dans le cadre :

- de la protection de l'enfance
- du suivi de la santé des élèves
- du traitement de l'absentéisme scolaire
- des pôles ressources de circonscription
- du pôle élèves départemental premier degré

Vous y trouverez également un rappel du cadre réglementaire, des prérogatives et responsabilités de chacun, de l'organisation des structures compétentes, ainsi qu'en annexe, les documents utiles au directeur et un récapitulatif du circuit de leur transmission.

Ces documents, qu'il convient à présent d'utiliser à l'exclusion de tout autre, précisent à chaque fois la liste des destinataires et les éléments à renseigner.

Je sais pouvoir compter sur l'engagement de chacun dans leur mise en œuvre et vous en remercie par avance. Les conseillères techniques, assistante sociale, médecin, infirmière ainsi que la division de la vie scolaire, en lien avec les inspecteurs, sont à vos côtés pour vous apporter l'aide que vous jugerez nécessaire.

Serge CLEMENT